

Primes communales au matériel de compostage

Le saviez-vous ?

Certaines communes bruxelloises et wallonnes remboursent une partie voire la totalité de votre achat. Renseignez-vous !

En cliquant sur la commune de votre choix vous arriverez directement sur les conditions, informations et documents utiles pour introduire votre demande.

Communes	Matériel	Montant
Anderlecht	La commune vend des fûts à compost de 290L à 40€ et des vermicompostière à 30€	
Berchem-Sainte-Agathe	Compostière et tige aérateur	50% du prix d'achat (max 50€)
Bruxelles	Compostière (Fût, silo, bac, etc.)	75% du montant d'achat (max 50€)
	Vermicompostière	100% du montant d'achat (max 100€)
Etterbeek	Compostière	50% du montant d'achat (max 50€). Remboursement en chèques Broebel
Jette	Compostière : Fût, compostière d'appartement, silo	50% du prix d'achat (max 50€)
Saint-Gilles	Fût ou vermicompostière	50% du montant d'achat (max 50€).
Molenbeek	Vente de fûts à compost par la commune au prix de 15€.	

Schaerbeek	Fût, silo, bac, vermicompostière	75% du montant d'achat (max 75€).
Woluwe-Saint-Lambert	Compostière, vermicompostière, tige aératrice	50% du montant d'achat (max 50€).
Communes Wallonnes		
Braine l'Alleud	Compostière	Prime de 20€).
La Hulpe	Fût	50% du montant d'achat (max 25€).
Ottignies-Louvain-La-Neuve	/	/
Waterloo	Compostière et vermicompostière	Prime unique de 15€

